

La source de l'étude

Les données de cette étude proviennent du dispositif statistique sur les « revenus disponibles localisés » (RDL). Ce dernier est élaboré par l'INSEE à partir des fichiers de déclaration de revenus et de taxe d'habitation de la direction générale des Impôts complétés par des estimations des prestations sociales reçues par les ménages. Ces prestations sont versées principalement par les caisses d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). Elles sont ici estimées par application de barèmes. Le dispositif RDL permet le calcul de niveaux de vie et de pauvreté monétaire au niveau départemental parmi les « ménages fiscaux ordinaires » (cf. le champ de l'étude p.3).

UN FRANC-COMTOIS SUR DIX VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ EN 2004

En Franche-Comté, en 2004, 10% de la population vivent avec moins de 9 500 euros par an (seuil de pauvreté) et la moitié des habitants vit dans des ménages disposant d'un niveau de vie inférieur à 15 500 euros annuels. La proportion de personnes défavorisées et les inégalités de niveaux de vie sont moins importantes dans les départements francs-comtois qu'au niveau national. Les familles monoparentales, les personnes seules et les familles nombreuses (trois enfants ou plus) sont les plus touchées par la pauvreté. Un tiers du revenu disponible des personnes pauvres est composé de prestations sociales. Au sein du Grand Est, le Doubs et le Territoire de Belfort présentent, comme leurs voisins alsaciens, des niveaux de vie médians élevés.

En 2004, la moitié des Francs-Comtois vit dans des ménages ⁽¹⁾ disposant d'un niveau de vie - c'est-à-dire d'un revenu disponible par unité de consommation (UC ; cf. définitions) - inférieur à 15 500 euros par an (pour 15 400 euros en France de province). Au sein de la

population régionale, 10% des habitants ont un niveau de vie annuel supérieur à 26 000 euros tandis que 10% disposent de moins de 9 400 euros. Le revenu disponible par UC de la catégorie la plus aisée est par conséquent 2,8 fois plus élevé que celui des plus pauvres. Ce rapport inter-décile franc-comtois (cf. définitions) est moins important qu'au niveau national (3,0) et reflète ainsi une moindre disparité des

niveaux de vie en Franche-Comté.

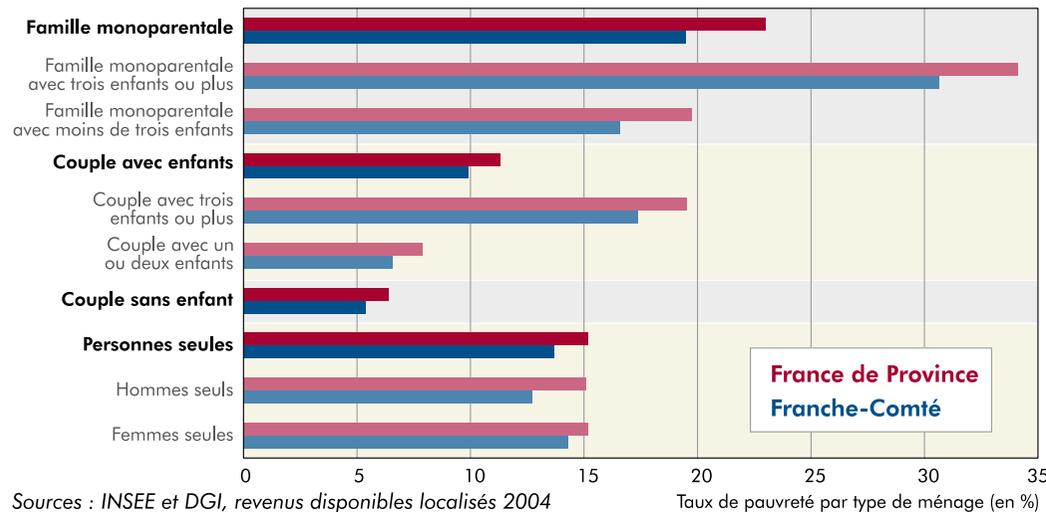
En 2004, 10,4% des Francs-Comtois (soit 116 400 personnes) vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec un peu moins de 9 500 euros par an. En France de province, ce taux de pauvreté monétaire est plus élevé puisqu'il s'établit à 12,1%. Quelle que soit la catégorie de ménage, le taux de pauvreté franc-comtois est inférieur au taux de

pauvreté observé en France (hors Île-de-France). La moitié de la population pauvre vit avec moins de 7 900 euros annuels en Franche-Comté, soit 83,9% du seuil de pauvreté. Cette intensité de la pauvreté régionale (cf. définitions) est l'une des plus faibles des régions métropolitaines, après la Bourgogne, la Basse-Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire. Les personnes pauvres en Franche-Comté le sont donc

moins intensément que dans la plupart des régions françaises. La pauvreté monétaire traduit l'impossibilité, due à une insuffisance de ressources, d'atteindre un certain niveau de consommation de biens et de services défini par convention. Un individu est considéré comme pauvre quand il dispose d'un niveau de vie inférieur au seuil de

¹⁾ Il s'agit de ménages « ordinaires » (cf. le champ de l'étude).

Les familles nombreuses monoparentales sont très touchées par la pauvreté



Sources : INSEE et DGI, revenus disponibles localisés 2004

pauvreté, soit 60% du niveau de vie médian de l'ensemble de la population (cf. encadré sur le concept de pauvreté). Plusieurs facteurs, dont notamment la structure familiale du ménage (personne seule, couple, famille monoparentale et nombre d'enfants) ou le nombre de personnes apportant des ressources dans le ménage, déterminent le niveau de vie. Certains types de ménage sont donc plus

Les familles monoparentales et les personnes seules sont plus touchées par la pauvreté

exposés que d'autres à la pauvreté. En Franche-Comté comme en France de province, les familles monoparentales⁽²⁾ sont ainsi plus souvent confrontées à des situations de précarité que les autres ménages. En 2004, près de 20% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, soit deux fois plus que les autres familles avec enfants. Ce fort taux de pauvreté s'explique

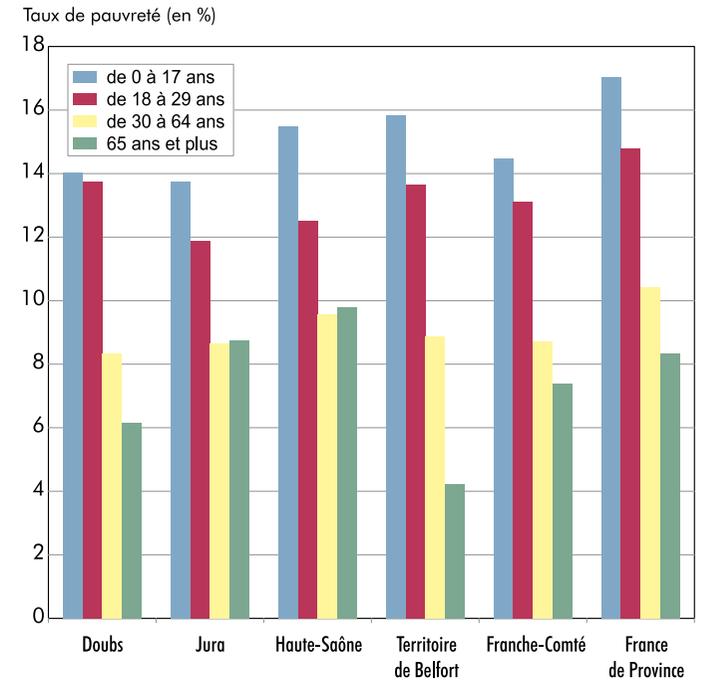
notamment par la situation d'activité du parent isolé qui est, dans la grande majorité des cas, le seul apporteur de ressources au sein du ménage. La pauvreté s'accroît aussi avec le nombre d'enfants. En effet, les familles nombreuses, qu'elles soient monoparentales ou formées de couple avec enfants, ont plus souvent de faibles niveaux de vie. Le taux de pauvreté de ces familles composées de trois enfants ou plus s'établit à 19,0% contre 8,5% pour les autres

types de famille. La pauvreté concerne également davantage les personnes seules puisqu'en Franche-Comté, 13,7% d'entre elles disposent de moins de 9 500 euros annuels pour vivre. Un grand nombre de ces personnes isolées perçoivent d'ailleurs des minimas sociaux (RMI, minimum vieillesse, allocation pour adultes handicapés...). En 2004, en Franche-Comté, 57% des allocataires du RMI sont des personnes seules⁽³⁾. Le taux de pauvreté des femmes seules est supérieur à celui des hommes seuls (respectivement 14,3 et 12,7%).

Un enfant sur sept vit au sein d'un ménage pauvre

Dans la région, 14,5% des enfants de moins de 18 ans vivent dans un ménage pauvre (17,0% en France de Province). Il s'agit d'une conséquence directe de la pauvreté plus prononcée parmi les familles nombreuses et monoparentales⁽⁴⁾. À

Pauvreté : les enfants au sein des ménages sont les plus vulnérables



Sources : INSEE et DGI, revenus disponibles localisés 2004

l'opposé, les personnes âgées ou plus vivent sous le seuil de pauvreté (8,3% en France de Province). Dans les départements francs-comtois,

2) Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

3) Chiffres INSEE-CAF ; cf. M. AZOUGUAGH, Forte progression du nombre d'allocataires in L'Année économique et sociale en Franche-Comté 2005, INSEE Franche-Comté, Les Dossiers, juillet 2006, n°18.

4) F. DELL, S. PONTHEUX, La pauvreté chez les enfants, INSEE, INSEE première, avril 2003, n°896.

Le champ de l'étude

L'étude concerne les « ménages fiscaux ordinaires ». Un ménage dit « ordinaire » désigne tous les occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être composé d'une seule ou de plusieurs personnes. Les individus vivant dans des habitations mobiles (y compris les mariniers et les sans-abri) et ceux résidant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, hôpitaux, résidences universitaires, maisons de détention...) sont exclus des ménages « ordinaires ». Par conséquent, toutes les situations de pauvreté monétaire ne sont pas prises en compte. En outre, au sein des revenus fiscaux, analysés dans cette étude, seule une partie des revenus du patrimoine est prise en compte (cf. définitions).

Le concept de pauvreté

Dans cette étude, la pauvreté est analysée en termes monétaires. Selon ce critère, est pauvre toute personne dont le revenu disponible (cf. définitions) est inférieur à un certain seuil. Or cette approche monétaire repose sur des conventions et ne suffit pas à considérer l'ensemble du phénomène de pauvreté. En effet, les ressources d'un ménage ne dépendent pas seulement du revenu courant mais aussi du patrimoine, de l'épargne, de l'endettement, des transferts entre les ménages. Par conséquent il existe d'autres approches complémentaires telles que celles portant sur les conditions de vie. Grâce aux enquêtes permanentes des conditions de vie (EPCV), réalisées depuis 1996 par l'INSEE, la pauvreté peut être appréhendée, au niveau national, au moyen d'indicateurs plus « subjectifs » mesurant directement les privations des ménages (contraintes budgétaires, restrictions de consommation, retards de paiement, difficultés de logement...).

Cf. D. DEMAILLY et P. GODEFROY (INSEE), *La pauvreté en conditions de vie 1998-2006, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), Les Travaux de l'Observatoire 2007-2008, fév. 2008.*

les écarts sont importants puisqu'en Haute-Saône, près d'un senior sur dix vit sous le seuil de pauvreté, soit 2,3 fois plus que dans le Territoire de Belfort (4,2%).

Les prestations sociales limitent le risque de pauvreté

Les impôts et les prestations sociales contribuent à réduire les inégalités. En effet, les ménages les plus modestes bénéficient davantage de prestations sociales (RMI, minimum vieillesse, allocation pour adultes handicapés, allocation de parent isolé...) et sont peu imposés sur le revenu. En Franche-Comté, plus d'un tiers du revenu disponible des ménages les plus démunis (i.e. appartenant au premier décile ; cf. définitions) est constitué de prestations sociales. À

Parts du revenu déclaré, des prestations sociales et des impôts dans le revenu disponible moyen des ménages pauvres

unité : %

	Revenu déclaré	Prestations sociales			Impôts	
		Ensemble	Prestations familiales	Minima sociaux		Prestations logement
Champagne-Ardenne	64,6	36,6	13,2	10,9	12,5	- 1,2
Bourgogne	69,7	31,5	11,2	10,2	10,1	- 1,2
Lorraine	63,8	37,6	13,3	11,5	12,8	- 1,4
Alsace	63,5	37,8	14,1	10,6	13,1	- 1,3
Franche-Comté	68,7	32,5	12,0	9,2	11,3	- 1,2
France métropolitaine	65,2	36,0	12,4	11,4	12,2	- 1,2

Nota bene : le revenu disponible correspond à la somme du revenu fiscal déclaré et des prestations sociales reçues à laquelle on déduit les impôts versés.

Sources : INSEE et DGI, revenus disponibles localisés 2004

l'opposé, les plus aisés subissent une pression fiscale plus forte et perçoivent peu de prestations sociales. Ces dernières représentent à peine 0,5% du revenu disponible des 10% de la population franc-comtoise la plus riche.

Des disparités de niveaux de vie entre les départements du Grand Est

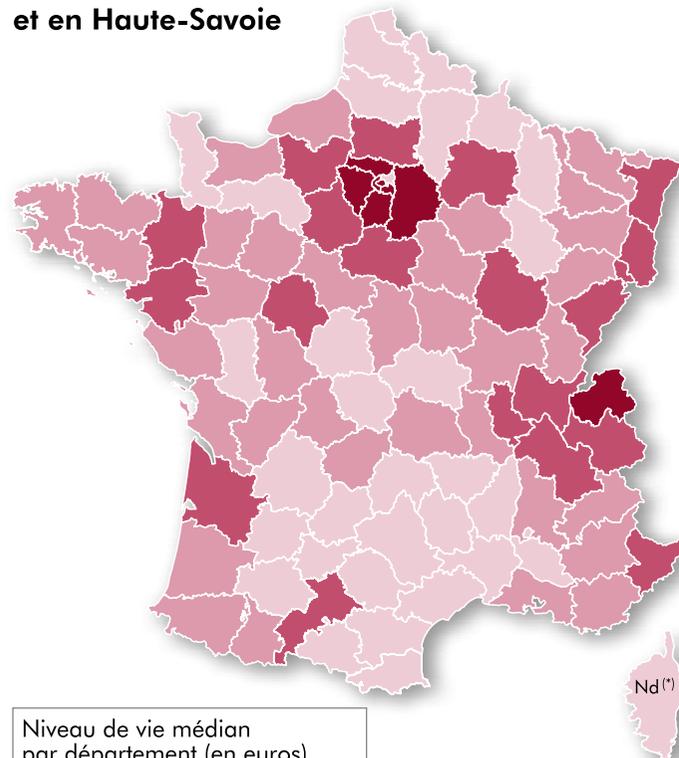
En Franche-Comté, les Hauts-Saônois ont le niveau de vie médian le plus bas (14 900 euros annuels) tandis que les Belfortains

disposent du niveau le plus élevé (16 000 euros par an). Au sein du Grand Est⁽⁵⁾, le Doubs et le Territoire de Belfort se classent avec les deux départements alsaciens, la Côte-d'Or et la Marne parmi les départements ayant des niveaux de vie médians supérieurs à celui de la France de province (15 400 euros annuels). Le travail frontalier pour les deux départements comtois et ceux de l'Alsace, et les revenus issus de la viticul-

ture pour la Côte-d'or et la Marne peuvent expliquer partiellement ce haut niveau de vie médian. Toutefois, l'« effet frontalier » n'est pas perceptible de manière égale dans tous les départements du Grand Est. Ainsi, pour les départements frontaliers des Ardennes, de la Meuse, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, les niveaux de vie médians sont parmi les plus faibles du Grand Est, voire de l'ensemble des départements métropolitains.

5) Le Grand Est est constitué de l'Alsace, la Bourgogne, la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté et de la Lorraine.

Les hauts niveaux de vie médians concentrés en Île-de-France et en Haute-Savoie



Niveau de vie médian par département (en euros)

- 17 350 ou plus
- de 15 766 à moins de 17 350
- de 14 820 à moins de 15 766
- moins de 14 820

(*) Nd : les données départementales ne sont pas disponibles pour la Corse
Sources : INSEE et DGI, revenus disponibles localisés 2004
© IGN - INSEE 2008

Dans le Grand Est, l'ampleur des inégalités de niveau de vie, mesurée par le rapport inter-décile, est la plus faible en Haute-Saône (2,65) et la plus forte en Meurthe-et-

Moselle (3,01). Par ailleurs, les écarts au sein des mêmes catégories de revenus sont assez importants entre les départements. Ainsi, par exemple, les Hauts-

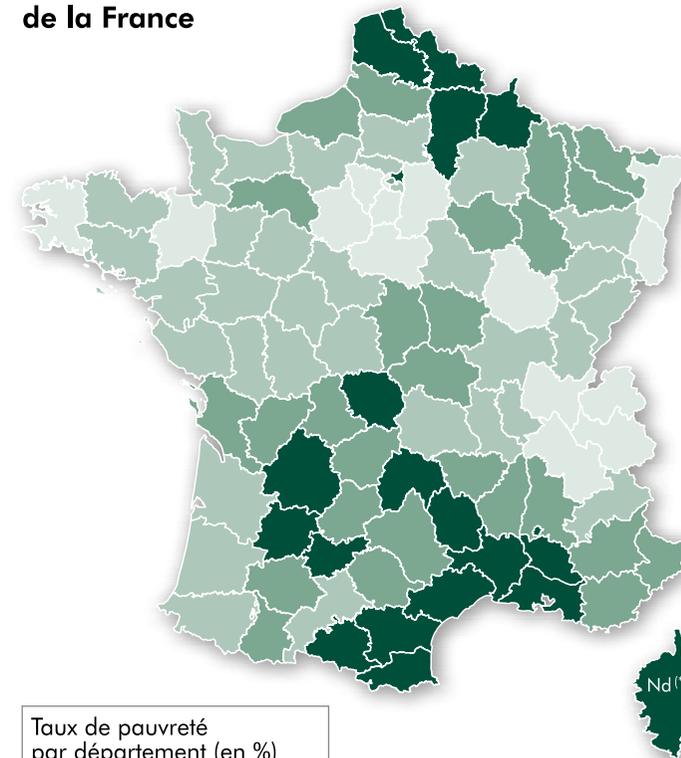
Marnais les plus favorisés (9^e décile ; cf. définitions) perçoivent 5 300 euros annuels de moins par an que les habitants les plus aisés du Haut-Rhin. De même, en Franche Comté, l'écart entre ces catégories les plus riches s'élève à 2 300 euros par an entre la Haute-Saône et le Doubs.

Des taux de pauvreté plus homogènes dans les départements de Franche-Comté et d'Alsace

Les départements franc-comtois comptent, en proportion, moins de personnes défavorisées qu'en France de province. Environ 10% des habitants du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort vivent sous le seuil de pauvreté. En Haute-Saône, cette part est un peu plus importante : 11,3%. Comme l'Alsace, la région présente ainsi dans le Grand Est une certaine homogénéité entre

ses départements. En revanche, dans au moins l'un des départements de Bourgogne, de Champagne-Ardenne ou de Lorraine, le taux de pauvreté est supérieur à celui de France de province. En outre, les écarts au sein d'une même région sont parfois importants comme en Champagne-Ardenne où 10,4% des habitants de la Marne vivent sous le seuil de pauvreté, alors qu'ils sont 15,8% dans les Ardennes. En France (hors Île-de-France), la pauvreté touche plus la population des espaces ruraux que les habitants des villes, sauf dans une dizaine de départements métropolitains dont six du Grand Est (Doubs, Moselle, Aube, Marne, Bas-Rhin, Haut-Rhin). Dans ces derniers, la pauvreté monétaire est d'abord un phénomène urbain mais reste limité au regard de la situation nationale. En effet, seuls l'Aube et la Moselle ont des taux de pauvreté en milieu urbain

Des taux de pauvreté plus élevés dans le Nord et le Sud de la France



Taux de pauvreté par département (en %)

- 14,6 ou plus
- de 11,7 à moins de 14,6
- de 9,5 à moins de 11,7
- moins de 9,5

(*) Nd : les données départementales ne sont pas disponibles pour la Corse
Sources : INSEE et DGI, revenus disponibles localisés 2004
© IGN - INSEE 2008

supérieur à la moyenne de France de province. La population pauvre peut avoir un niveau de vie médian plus ou moins éloigné du seuil de pauvreté. Ainsi,

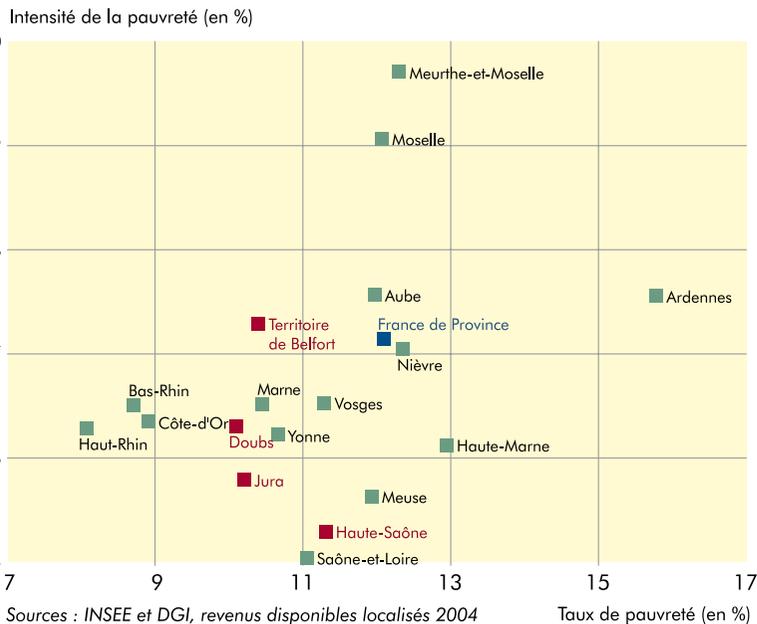
le niveau de vie médian des plus pauvres représente 84% du seuil de pauvreté dans le Doubs et le Jura et 83% dans le Territoire de Belfort. En Haute-Saône,

où le taux de pauvreté est le plus important de la région, la pauvreté est en revanche moins intense. En effet, le niveau de vie médian des pauvres est plus proche du seuil de pauvreté que dans les autres départements francs-comtois (soit 85% de ce seuil). Dans le

Grand Est, l'intensité de la pauvreté est la plus forte en Meurthe-et-Moselle (80%) tandis que les Ardennes cumulent à la fois un taux de pauvreté élevé (15,8%) et une intensité de la pauvreté importante (82%). ■

Véronique Riveron

Intensité et taux de pauvreté dans les départements du Grand Est



Après l'Alsace, la Franche-Comté a le taux de pauvreté le plus faible du Grand Est

	Niveau de vie médian annuel (en euros)	Niveau de vie annuel plafond des 10% les plus pauvres (en euros)	Niveau de vie annuel plancher des 10% les plus riches (en euros)	Rapport inter-décile (D9/D1)*	Taux de pauvreté (en %)	Taux de pauvreté en espace urbain (en %)	Taux de pauvreté en espace rural (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)	Part des prestations sociales dans le revenu disponible moyen (en %)
Alsace	16 953	9 895	28 858	2,9	8,4	8,5	7,6	16,4	4,4
Bas-Rhin	16 873	9 818	28 594	2,9	8,7	8,8	7,8	16,5	4,4
Haut-Rhin	17 065	9 996	29 222	2,9	8,1	8,1	7,1	16,3	4,5
Bourgogne	15 379	9 345	26 031	2,8	10,5	9,7	12,1	16,0	5,0
Côte-d'Or	16 260	9 733	27 776	2,9	8,9	8,1	11,3	16,3	4,5
Nièvre	14 897	8 900	24 761	2,8	12,4	11,1	13,6	17,0	5,3
Saône-et-Loire	14 892	9 240	25 011	2,7	11,1	10,8	11,6	15,0	5,1
Yonne	15 333	9 298	25 717	2,8	10,7	10,0	12,1	16,2	5,4
Champagne-Ardenne	15 069	8 941	26 087	2,9	12,3	12,2	12,6	17,0	5,7
Ardennes	14 107	8 334	24 021	2,9	15,8	15,2	16,8	17,6	7,1
Aube	15 110	8 985	25 800	2,9	12,0	12,2	11,5	17,6	5,7
Marne	15 812	9 363	28 042	3,0	10,5	10,8	9,0	16,5	5,1
Haute-Marne	14 499	8 841	23 953	2,7	12,9	12,7	13,3	16,1	5,7
Franche-Comté	15 535	9 363	25 978	2,8	10,4	10,4	10,4	16,1	5,2
Doubs	15 852	9 436	26 714	2,8	10,1	10,6	8,4	16,3	5,2
Jura	15 349	9 408	25 451	2,7	10,2	10,2	10,2	15,8	4,9
Haute-Saône	14 905	9 181	24 370	2,7	11,3	10,2	14,3	15,3	5,3
Territoire de Belfort	15 952	9 361	26 648	2,8	10,4	10,4		17,3	5,4
Lorraine	15 252	8 965	26 063	2,9	12,0	12,0	12,0	18,4	5,6
Meurthe-et-Moselle	15 514	8 859	26 670	3,0	12,3	12,3	13,5	19,7	5,7
Meuse	14 771	9 040	24 320	2,7	11,9	11,2	12,6	15,6	6,2
Moselle	15 333	8 938	26 502	3,0	12,1	12,1	11,5	19,1	5,5
Vosges	14 886	9 172	24 551	2,7	11,3	10,9	11,7	16,5	5,6
France de province	15 370	8 962	26 693	3,0	12,1	11,7	13,7	17,1	5,5

* Le rapport inter-décile D9/D1 est le rapport entre les 10% les plus riches (D9) et les 10% les plus pauvres (D1). Il mesure l'inégalité des niveaux de vie entre ces deux catégories.

Note de lecture : en Alsace, la moitié des habitants a un niveau de vie médian supérieur à 16 953 euros par an. Les 10% les plus riches disposent d'un niveau de vie supérieur à 28 858 euros par an, soit un niveau de vie 2,9 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres. 8,4% de la population alsacienne vivent sous le seuil de pauvreté. Le niveau de vie médian de cette population pauvre en Alsace est inférieur de 16,4% au seuil de pauvreté ou correspond à 83,6% du seuil (83,6=100 - 16,4).

Sources : INSEE et DGI, revenus disponibles localisés 2004

Les définitions

Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution (de niveaux de vie...) en dix parties égales. Ainsi, le premier décile (noté généralement D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10% de la population ; le neuvième décile (noté généralement D9) est le niveau de vie au-dessus duquel se situent 10% de la population. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des **rapports inter-déciles**. Le rapport D9/D1, analysé dans cette étude, met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution. Il est une des mesures de l'inégalité de la distribution.

L'espace urbain rassemble en un seul tenant plusieurs pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes « multi-polarisées » qui s'y rattachent.

L'espace rural regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace urbain.

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'INSEE mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{(seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre)}}{\text{seuil de pauvreté}}$$

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Ménage ordinaire fiscal : cf. le champ de l'étude.

Le niveau de vie rapporte le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation (UC ; cf. infra). Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie. Le niveau de vie médian partage les ménages en deux groupes de taille équivalente : la moitié des individus dispose d'un niveau de vie inférieur à cette valeur, l'autre moitié a un niveau de vie supérieur.

Le revenu disponible d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : les revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), les revenus de

remplacement (indemnités de chômage, pensions de retraites...), les revenus du patrimoine (revenus fonciers, valeurs mobilières...) et les prestations sociales (allocations familiales, aides au logement, minimas sociaux...). À ce total sont déduits les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]). Dans cette étude, qui se fonde sur les déclarations fiscales, les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts du fait que certains types de revenus du patrimoine sont, totalement ou en partie, exonérés d'impôts.

Pour repères, le montant maximal en vigueur au 1^{er} janvier 2004 du revenu minimum d'insertion (RMI) est de 4 940 euros par an pour une personne seule ; celui de l'allocation de parent isolé (API) s'élève à 8 486 euros par an (pour un parent seul avec un enfant) ; celui du minimum vieillesse est de 7 053 euros (pour une personne seule) et de 12 652 euros annuels (pour un couple) et enfin celui de l'allocation pour adultes handicapés est de 7 053 euros par an.

Une unité de consommation (UC) est un coefficient de pondération attribué à chaque membre d'un ménage. Il permet ainsi de comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles ou des compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes dans le ménage est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer le niveau de vie des ménages, la consommation par personne ne suffit pas. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie (présence d'économies d'échelle liées à la vie en groupe).

Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un ménage fiscal est évalué de la manière suivante (échelle d'équivalence dite de l'OCDE) : le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ; les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Le taux de pauvreté monétaire est la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (exprimé en euros). Le seuil de pauvreté, retenu dans cette étude, correspond à 60% du niveau de vie médian national (France métropolitaine), soit 9 460 euros par an en 2004.

INSEE Franche-Comté
8, rue Garnier - BP 1997
25020 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 41 61 61
Fax : 03 81 41 61 99
Directeur de la publication :
Didier Blaizeau
Rédacteur en chef :
Yannick Salamon
Mise en page :
Maurice Boguet, Yves Naulin

© INSEE 2008 - dépôt légal : Septembre 2008

Pour en savoir plus :

- F. BRULON, E. CHEVALIER, *654 000 pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, INSEE Provence-Alpes-Côte d'Azur, SUD INSEE l'essentiel, juillet 2008, n°122.
- A. EVRARD, *Niveaux de vie et pauvreté en Picardie : un Picard sur huit sous le seuil de pauvreté*, INSEE Picardie, Analyses, février 2008, n°23.
- S. CHIRAZI, *La pauvreté moins marquée en Bretagne*, INSEE Bretagne, Octant, janvier 2008, n°111.
- L. AUZET, A. LAPINTE, *Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités*, INSEE, INSEE Première, octobre 2007, n°1162.
- INSEE (division Revenus et patrimoine des ménages), *enquête revenus fiscaux 2004*, INSEE Résultats, juillet 2007, n°69.
- A. DUGUÉ, P. FAURE, P. ROUSSEL, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, INSEE, éd. 2006, INSEE - Références, novembre 2006.
- C. COLIN, G. GRIMLER, *Réduction des inégalités de revenus : le rôle des prélèvements et prestations*, INSEE, « France, portrait social », novembre 2006, n°10, p.65-78.
- N. LEGENDRE, *Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001*, INSEE, INSEE Première, janvier 2004, n°947.
- E. GRASS, G. MAIGNE, *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*, Paris, La documentation française, 2006.